

CONTRAT DE LOCATION D'UNE CHAMBRE

Année Académique 201.... - 201....

Entre les parties soussignées :

ASBL PEDAGOGIE SAINTE- ELISABETH, Place Louise Godin, 15 à 5000 Namur, ci-après dénommée le **BAILLEUR**, représenté par M. Guy DEFURNAUX, en qualité de Président, d'une part,

et Melle, Mme.

NOM

PRENOM

ADRESSE
RUE ET N°

CODE POST LOC.

PAYS.

NE(E) le / / LIEU

TEL. et/ou GSM

E-mail @

étudiant(e) inscrit(e) en année, à l'école.....

ci-après dénommé(e) le **PRENEUR**, d'autre part, il est convenu ce qui suit :

Le BAILLEUR donne en location pour raison d'études au PRENEUR qui accepte une chambre à la Pédagogie Sainte Élisabeth, Place Louise Godin, 15 à 5000 Namur.

Le contrat est conclu pour une période de 10 mois prenant cours le 01.09. 201.... pour se terminer le 30.06. 201....

Le preneur peut disposer de la chambre les week-ends et les jours de congé durant cette période. Pour des raisons de sécurité il en préviendra la Direction.

Loyer mensuel : 225 euros, charges comprises, **à payer avant le 1er de chaque mois**, de préférence PAR ORDRE PERMANENT, au compte ING de la Pédagogie:
(IBAN : BE91 3500 3304 3676 – BIC : BBRUBEBB)

Garantie locative : 450 EUR à verser lors de la réservation de la chambre.

Le preneur reconnaît avoir reçu une copie du **Règlement d'Ordre Intérieur** ainsi que le **Règlement intérieur de la salle de sport** et s'engage à les respecter scrupuleusement.

Fait à Namur, le

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le PRENEUR

Le BAILLEUR